

## Compte rendu de la réunion du mardi 29 Novembre 2022

Le Président ouvre la séance à 20h49.

Présents : 10

Excusée : Colette LEMBERT

Le secrétaire de séance est Fabien FOURNIER

### **ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du compte rendu du 15 Septembre 2022

2. Adressage :

Il est demandé au Conseil Municipal par le SMICA :

- de valider le principe général de dénomination et de numérotage des voies de la commune,
- d'autoriser l'engagement des démarches préalables à la mise en œuvre de la dénomination et du numérotage des voies et notamment de retenir le SMICA pour aider la collectivité dans sa démarche.

Après délibération le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le principe de la dénomination et du numérotage des voies de la commune proposé par le SMICA

3. Pont de Roquetaillade :

Suite à la visite de recensement effectuée par SOCOTEC Infrastructures, des travaux sont à envisager au niveau de ce pont. Ils seront à la charge de la Communauté de Communes.

Un panneau « limitation de tonnage à 3,5T » devra être mis en place.

4. Achat de tables pour l'extérieur

Six tables ont été achetées pour un montant de 4 752€. Elles seront mises en place sur Montjaux, Candas et Roquetaillade pour remplacer les anciennes qui étaient détériorées.

5. Achat de monnayeurs pour les salles des fêtes de Candas et de Montjaux afin de réguler l'utilisation du chauffage.

Il a été soulevé le surcoût de l'électricité et du gaz pour le chauffage et l'éclairage des salles des fêtes de la commune. Il est demandé aux associations et aux locataires locaux de bien gérer cette utilisation afin de limiter les charges d'énergies de la commune.

Suivant l'évolution et après analyse des coûts de l'année à venir, il est envisageable de faire payer cette charge aux utilisateurs, que ce soit sous forme de loyer ou de jetons pour un monnayeur.

6. Décisions modificatives sur le budget commune M14 et assainissement M49 et délibération de régularisation du mandat 170 de 2020 sur le budget communal.

7. Décisions modificatives :

Des décisions modificatives dans le budget communal M14 sont nécessaires aux comptes 6411 personnel = -8565€ et affecté au compte 657364 personnel au budget assainissement = 8565€.

Au budget assainissement : au compte 6215 personnel = 8565€ et cpte 767 subvention = 8565€ et régularisation des opérations d'ordre.

Après délibération, l'ensemble de ces décisions est accepté à l'unanimité.

## QUESTIONS DIVERSES

### a) Cimetière de Candas :

Une rampe au niveau des escaliers a été demandée. L'employé communal va se charger de sa mise en place.

### a) Cloches Candas :

Des habitants de Candas ont demandé (il y a déjà longtemps) à ce que les cloches sonnent pendant la journée pour marquer les heures.

L'AJC a fait venir un horloger qui accepte de fournir gratuitement les pièces endommagées mais en contrepartie nous devrions prendre un contrat annuel de maintenance.

Le devis pour la réparation s'élève à 1 539€ et il faut compter 312€/an d'entretien.

Une proposition va être faite à l'AJC pour réaliser un référendum auprès de la population de Candas « Les cloches doivent-elles sonner dans la journée à Candas ? »

Selon le résultat de cette concertation, la Municipalité pourrait envisager la restauration de l'horloge et donc sa mise en route.

### b) Visite chez le Sous-Préfet :

Par deux fois madame le Maire l'a rencontré. Il souhaiterait, courant janvier, reparler de notre projet école/mairie. Un rendez-vous va être organisé.

### c) Fontaines :

Plusieurs fontaines sont à nettoyer : Le Cambon, près de chez M Pocaud, Calcassonne et peut-être d'autres.

Une journée nettoyage sera organisée avec des bénévoles pour effectuer les travaux.

### d) Déchets verts :

Où en sommes-nous ?

Le passage du broyeur avait été retardé pour cause de sécheresse risques d'incendies. Il est donc programmé dans les jours qui viennent pour Montjoux et Candas.

### e) Chemin de randonnées

L'office de Tourisme nous a contacté pour savoir si nous serions prêts à « officialiser » le chemin de la vallée de la Muse.

Le Conseil a donné son accord pour qu'il soit balisé.

### f) Peupliers de Roquetaillade.

Après la chute de l'un d'eux sur le pont en béton, le Conseil a pris la décision de faire abattre les autres qui sont également dans un mauvais état.

L'entreprise BEO a été retenue pour effectuer les travaux d'abattage. Le devis est de 4 840€.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h35